



Fédération des chambres
de commerce du Québec | **fccq**

L'AGROALIMENTAIRE QUÉBÉCOIS, UNE FILIÈRE GAGNANTE

Mémoire de la
Fédération des chambres de commerce du Québec

Présenté dans le cadre des consultations sur l'avenir de l'agroalimentaire du Québec

21 juin 2007

555, boul. René-Lévesque Ouest
19e étage
Montréal (Québec) H2Z 1B1
tél. (514) 844-9571 téléc. (514) 844-0226
■
fccq.ca



Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ)

Grâce à son vaste réseau de 162 chambres de commerce, la FCCQ représente 57 000 membres exerçant leurs activités dans tous les secteurs de l'économie et sur l'ensemble du territoire québécois. Plus important réseau d'affaires au Québec, la FCCQ est l'ardent défenseur des intérêts de ses membres au chapitre des politiques publiques, favorisant ainsi un environnement d'affaires innovant et concurrentiel.

Mission

Promouvoir la liberté d'entreprendre qui s'inspire de l'initiative et de la créativité afin de contribuer à la richesse collective en coordonnant l'apport du travail de tous.

Table des matières

INTRODUCTION – LA VISION ÉCONOMIQUE DE LA FCCQ "POUR UN QUÉBEC GAGNANT"	4
1 - L'INDUSTRIE AGROALIMENTAIRE – CARACTÉRISTIQUES	6
a) Un secteur de poids, dans toutes les régions	6
b) Évolution de l'environnement d'affaires	6
c) PME et fragilité de la filière	7
d) La main-d'œuvre	7
e) Réglementation et désavantage concurrentiel	8
f) Technologie	8
2 - L'APPUI À L'ENTREPRENEURIAT : L'ÉLIMINATION DES CONTRAINTES À L'INNOVATION, AUX INVESTISSEMENTS ET À L'AMÉLIORATION DE LA PRODUCTIVITÉ	9
a) Allègement et modernisation de la fiscalité	9
b) Allègement de la réglementation, en partenariat avec l'industrie	10
c) Favoriser un environnement d'affaires basé sur l'accentuation de la concurrence entre les entreprises et la neutralité de l'État (choix des activités et des localisations)	11
d) Flexibilité des règles d'organisation du travail et aide aux dépenses de formation de la main-d'œuvre	11
e) Politique gouvernementale d'appui à l'innovation, privilégiant l'introduction de nouveaux produits et l'amélioration de la productivité	12
f) Instauration de mesures fiscales favorisant le transfert de propriété à l'avantage de l'entrepreneuriat local	13
3 - LA PROMOTION DES PRODUITS QUÉBÉCOIS : UNE IMAGE DE MARQUE À FAIRE VALOIR	14
a) Établir une cible commune pour l'ensemble de la filière en termes de développement et de promotion de l'image (Aliments du Québec)	14
b) Accroissement du soutien aux entreprises exportatrices et diversification des marchés	15
4 - OFFRE DE SERVICES GOUVERNEMENTALE : UN GUICHET UNIQUE, DES SERVICES RÉGIONALISÉS	17
a) Regrouper l'offre de services des différents ministères et agence	17
b) Régionaliser l'offre de services gouvernementale à l'intention des PME du secteur agroalimentaire	18
c) Appuyer la concertation avec la réactivation de la Table filière	18
d) Mise à niveau de la politique énergétique de façon à l'adapter aux besoins et au potentiel du secteur agroalimentaire	18
CONCLUSION	20
ANNEXE – SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS DE LA FCCQ	21

Introduction – La vision économique de la FCCQ "Pour un Québec gagnant"

Fondée en 1909, la FCCQ est le plus important regroupement d'entreprises et de gens d'affaires au Québec. Grâce à son réseau de 164 chambres de commerce locales, la FCCQ représente plus de 57 000 entreprises —petites, moyennes et grandes— en provenance de tous les secteurs d'activité et de toutes les régions du Québec. La FCCQ est donc la seule association qui soit représentative de l'ensemble des acteurs de la scène économique québécoise.

La FCCQ est légitimée de s'associer aux organisations spécialisées en agroalimentaire regroupées, au sein de l'Alliance de la transformation agroalimentaire du Québec (ALTA), puisqu'elle compte dans ses rangs quelques 1800 entrepreneurs du secteur agroalimentaire, membres de chambres de commerce locales et ce, sur l'ensemble du territoire du Québec.

La FCCQ est l'ardent défenseur des intérêts de ses membres au chapitre des politiques publiques, favorisant ainsi un environnement d'affaires innovant et concurrentiel.

Attentive à la consolidation du tissu industriel du Québec, la FCCQ y reconnaît au secteur bioalimentaire une contribution particulière et croît aux possibilités de renverser ces segments d'activité aussi traditionnels et matures sur un nouveau sentier de technologies, d'innovation et de création de valeur.

Le secteur agroalimentaire apparaît d'ailleurs parmi les dix secteurs d'activité stratégiques retenus dans la vision économique de la FCCQ *Pour un Québec gagnant*. Rendue publique en février 2006, cette stratégie économique établit huit axes d'intervention jugés prioritaires par la communauté des gens d'affaires.

1. Cultiver l'entrepreneuriat
2. Réorienter la structure industrielle vers davantage de création de richesse
3. Agir sur les facteurs directs de productivité
4. Favoriser le développement d'une main-d'œuvre plus qualifiée, plus disponible et mieux adaptée aux besoins des entreprises
5. Appuyer l'exploitation de notre potentiel énergétique en tant que levier économique, tout en améliorant notre efficacité énergétique
6. Encourager le gouvernement à poursuivre la transformation de l'appareil gouvernemental et à se recentrer davantage sur son rôle de facilitateur plutôt que d'entrepreneur
7. Dynamiser notre potentiel d'innovation
8. Attirer les investisseurs étrangers et les partenaires commerciaux les plus stratégiques

Ces autours de ces huit axes d'intervention, dont l'intérêt s'applique à tous les secteurs, que la FCCQ souhaite orienter, dans le cadre des consultations publiques sur l'avenir de l'agroalimentaire, ses recommandations. En effet, l'agriculture et la fabrication d'aliments, malgré des caractéristiques structurelles qui leur sont propres, doivent affronter les mêmes défis que la plupart des autres industries.

Pour retrouver son dynamisme, l'agroalimentaire, tout comme l'ensemble de l'économie québécoise, devra, dans l'avenir, «ramer» un peu plus fort : la perte de compétitivité prix avec l'appréciation du dollar canadien constatée depuis 2002 est a priori structurelle ; les pressions exercées par l'intensification de la globalisation et par l'augmentation de la concurrence en provenance des pays en émergence sont exacerbées par la mondialisation de l'information et du savoir et, donc, par une accélération de la course à l'innovation.

Ce nouveau contexte crée de fortes tensions sur la performance du secteur agroalimentaire et rappelle l'urgence de ne négliger aucune carte favorable au développement économique.

L'économie du Québec fait face de surcroît à une forte problématique démographique, des finances publiques dans une impasse délicate et pénalisant l'impératif de compétitivité fiscale, une tendance au déplacement de la richesse vers l'Ouest du Canada qui de manière directe ou indirecte pèse également sur l'avenir de l'agroalimentaire québécois.

C'est avec l'objectif de créer les conditions permettant à ce secteur d'atteindre son plein potentiel de création de richesse que nous vous soumettons les résultats de notre réflexion. Nous vous en remercions. Du fait de la complexité et de la diversité contenues dans le secteur agroalimentaire, nos propositions sont concentrées autour de trois thèmes jugés prioritaires.

- L'appui à l'entrepreneuriat : élimination des contraintes à l'innovation, aux investissements et à l'amélioration de la productivité
- La promotion des produits québécois : une image de marque à faire valoir
- L'offre de services gouvernementaux : un guichet unique, des services régionalisés.

1 - L'industrie agroalimentaire – Caractéristiques

a) Un secteur de poids, dans toutes les régions

Le secteur bio-alimentaire¹ occupe une place prépondérante dans l'économie québécoise : en 2005, il comptait pour 12,2 % de l'emploi total de l'économie de la province. L'industrie bio-alimentaire représente ainsi 6 % du produit intérieur brut (PIB) ; son activité est répartie sur tout le territoire québécois, assurant notamment la première place dans la plupart des régions au chapitre de l'emploi. L'avenir et la performance de cette filière sont donc stratégiques pour le dynamisme économique du Québec.

Contribution de l'industrie bioalimentaire à l'activité économique régionale (2005) en %, en termes de PIB et d'emploi

	PIB réel (1997)	Emplois
Bas-Saint-Laurent (01)	9	17
Saguenay--Lac-Saint-Jean (02)	4	11
Capitale-Nationale (03)	5	9
Mauricie (04)	6	11
Estrie (05)	6	13
Montréal (06)	5	13
Outaouais (07)	4	8
Abitibi--Témiscamingue (08)	5	13
Côte-Nord (09) et Nord-du-Québec (10)	2	13
Gaspésie--Îles-de-la-Madeleine (11)	11	24
Chaudière-Appalaches (12)	12	16
Laval (13)	5	8
Lanaudière (14)	10	9
Laurentides (15)	6	10
Montérégie (16)	8	12
Centre-du-Québec (17)	11	17
Province de Québec	6	12

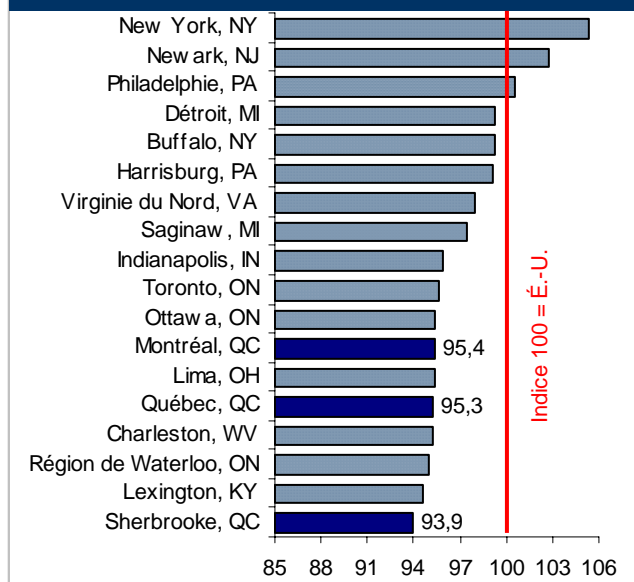
Source : MAPAQ

b) Évolution de l'environnement d'affaires

À la disponibilité des terres agricoles, la relative faiblesse des coûts de l'eau, la qualité des produits et du terroir québécois, la filière agroalimentaire dispose également d'un certain avantage-coût à l'échelle nord-américaine : la firme KPMG reconnaissait notamment en 2006², l'avance québécoise en matière de compétitivité-coûts dans la fabrication d'aliments. Il a été estimé que par rapport à la moyenne des États-Unis, les coûts considérés pour la fabrication d'aliments, sont respectivement pour Montréal, Québec et Sherbrooke inférieurs de 4,6 %, 4,7 % et 6,1 %.

Cette mesure comparative de compétitivité-coût ne prend pas en compte la concurrence des pays émergents qui s'est avérée de plus en plus présente et omet probablement certains coûts non mesurables, telle que la réglementation. En effet, le contexte concurrentiel de la filière a

Indice de compétitivité-coût, Fabrication des aliments, Nord-Est des É.-U. et du Canada



¹ Le secteur bioalimentaire inclus, en plus du secteur agroalimentaire, le secteur des pêches.

BIOALIMENTAIRE : Se dit de ce qui se rapporte à la production agricole, aux pêches et à l'aquaculture, à la transformation des aliments et des boissons, au commerce de ces produits ainsi qu'à la restauration. On retrouve également le terme bioalimentaire écrit de la façon suivante : bio-alimentaire. L'adjectif bioalimentaire est employé pour qualifier les activités et les produits des domaines de l'agriculture, des pêches et de l'aquaculture, alors que l'adjectif agroalimentaire est employé pour qualifier les activités et les produits du domaine de l'agriculture. Il est de plus en plus employé pour évoquer le souci d'intégrer les découvertes récentes des sciences de la vie (les biotechnologies) aux différentes activités de production et de transformation des aliments. Source : office québécois de la langue française.

² Choix Concurrentiel, 2006, KPMG

évolué au cours des dernières années vers:

- une intrusion de la concurrence étrangère de plus en plus notable sur les produits alimentaires (les importations de produits d'alimentation ont quasiment doublé au Québec en 10 ans) qui exerce de fortes pressions sur la production interne et sur les prix au détail et qui pénalisent la position des exportateurs québécois sur leurs marchés traditionnels (États-Unis et Japon).
- une appréciation a priori structurelle du dollar canadien, favorisant notablement depuis 2002 les importations de produits alimentaires.
- des négociations internationales autour de l'agriculture plutôt fragiles (notamment en ce qui concerne la légitimité du système de gestion de l'offre) ce qui peut créer du point de vue des industriels et des investissements un contexte global relativement instable et ambigu.
- des problématiques et une complexité d'ordre réglementaire croissante pouvant pénaliser la rentabilité des producteurs provinciaux par rapport à la concurrence étrangère, notamment en ce qui a trait à la question de l'étiquetage.

Malgré les atouts de la filière québécoise, sa performance a montré des signes évidents de fragilité au cours des dernières années. Certains éléments structurels défavorisent sa compétitivité. Comptons parmi cela, la petite taille des entreprises, les problématiques relatives à la main-d'œuvre, le poids de la réglementation ainsi que des mécanismes de transferts technologiques peu accessibles.

c) PME et fragilité de la filière

Par ailleurs, à l'exception des quelques grandes entreprises faisant affaire dans la transformation et la vente au détail, l'industrie agroalimentaire est constituée exclusivement de PME, accentuant, dans le contexte d'une concurrence relativement agressive, la fragilité de la filière.

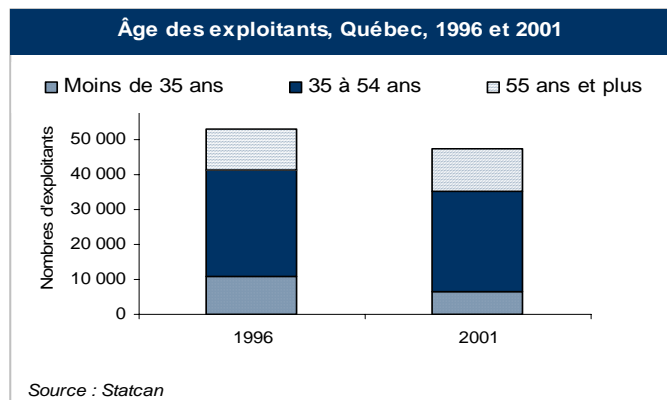
Les petites entreprises doivent effectivement conjuguer avec des marges bénéficiaires faibles, un accès limité au capital de démarrage et des difficultés de se positionner sur des projets d'investissement de modernisation de l'équipement et de Recherche et développement.

d) La main-d'œuvre

L'évolution des modes de vie, la tendance à l'exode rural fait du secteur de l'agriculture et de l'élevage un des secteurs les plus pénalisés par le vieillissement et la pénurie de la main-d'œuvre : entre 1996 et 2001, le nombre d'exploitants de 35 ans et moins ont diminué de 40 %.

Les industriels du secteur reconnaissent également qu'un décalage s'opère entre les avancées technologiques, de plus en plus rapides et sophistiquées, et les orientations des programmes de formation offerts dans le domaine de l'agroalimentaire. Malgré une étiquette "traditionnelle", le secteur agroalimentaire est pourtant lui-même soumis à un rapprochement toujours plus serré avec les activités dites de haut savoir et les technologies avancées. Pensons notamment à toutes les applications des biotechnologies dans le domaine de l'alimentation. La modernisation des systèmes de production et l'accroissement de la valeur ajoutée de l'industrie ne peuvent cependant être envisagés sans une main-d'œuvre qualifiée et ajustée aux besoins de l'industrie.

Ainsi, ajouté à la problématique du vieillissement de la main-d'œuvre et à la pénurie de travailleurs déjà très conséquente en région, l'insuffisance des programmes de formation adaptés à la nouvelle vague technologique accentue le fait que le recours sur une base permanente à une main-d'œuvre professionnelle qualifiée pour relever les défis technologiques est hors de portée de plusieurs



entreprises, en particulier celles de plus petite taille. L'intégration d'une main-d'œuvre innovante coûte cher à l'industrie agroalimentaire.

Dans le segment agricole et dans les activités de première transformation, les exigences physiques liées à certaines tâches et les taux de rémunération relativement faibles rendent le recrutement difficile.

e) Réglementation et désavantage concurrentiel

Les entreprises québécoises agroalimentaires doivent conjuguer avec un fardeau administratif et réglementaire extrêmement lourd et coûteux. Notamment, les exigences relatives à la traçabilité, l'innocuité et l'étiquetage des produits, découragent le lancement de nombreux produits, y compris des produits à fort potentiel commercial. Les coûts liés à ces règlements ne sont pas toujours endossables par les petites et les moyennes entreprises.

Quoique ces exigences réglementaires puissent largement participer à la qualité reconnue des produits québécois, les pressions à la baisse sur les prix, imposées par les consommateurs mais surtout par la concurrence étrangère, inhibent l'avantage du Québec sur la qualité et renforcent son désavantage sur les coûts.

f) Technologie

Le transfert technologique entre les centres de formation et de recherche et les entreprises est rendu difficile étant donné l'absence de coordination des mécanismes de transfert, la multiplicité des technologies et la dispersion des entreprises.

2 - L'appui à l'entrepreneuriat : l'élimination des contraintes à l'innovation, aux investissements et à l'amélioration de la productivité

Alors que le domaine de l'agriculture connaît un vieillissement tout particulier de sa main-d'œuvre et que les activités de fabrication sont quant à elles menacées par un environnement concurrentiel très serré, le dynamisme entrepreneurial est un moteur essentiel à la performance future de l'industrie agroalimentaire.

Que ce soit pour la création d'une nouvelle entreprise ou pour la mise en œuvre d'un nouveau projet de croissance et de développement, la qualité de l'environnement d'affaires est prépondérante pour que ce dynamisme entrepreneurial soit généralisé et contienne des effets porteurs et structurant dans l'ensemble des économies régionales. L'innovation technologique et la création de nouveaux produits sont traditionnellement assumées par les PME qui, du fait de leur flexibilité, sont reconnues comme véhicules de transformations industrielles. Elles testent les idées, les innovations et les nouveaux débouchés.

Ainsi, la première série de recommandations de la FCCQ porte sur les principaux vecteurs par lesquels les instances gouvernementales peuvent permettre une amélioration conséquente de l'environnement d'affaires des entreprises de l'agroalimentaire.

- Allègement et modernisation de la fiscalité
- Allègement de la réglementation, en partenariat avec l'industrie
- Création d'un environnement d'affaires basé sur l'accentuation de la concurrence entre les entreprises et la neutralité de l'État (choix des activités et des localisations)
- Flexibilité des règles d'organisation du travail et aide aux dépenses de formation de la main-d'œuvre
- Politique gouvernementale d'appui à l'innovation, privilégiant l'introduction de nouveaux produits et l'amélioration de la productivité
- Instauration de mesures fiscales favorisant le transfert de propriété à l'avantage de l'entrepreneuriat local

a) Allègement et modernisation de la fiscalité

Bien qu'il ne s'agisse pas du seul pilier, l'augmentation de la compétitivité fiscale des entreprises du secteur constitue le point de départ de l'amélioration de leur environnement d'affaires.

L'énoncé du dernier budget du Québec annonçait l'abolition d'ici fin 2010 de la taxe sur le capital. La FCCQ a félicité cette avenue, depuis longtemps réclamé par la communauté des gens d'affaires.

Cependant, cette abolition, quoiqu'accélérée, n'est que très progressive. La FCCQ souhaite rappeler que l'amélioration de la compétitivité du Québec de manière générale, et particulièrement de son secteur agroalimentaire, est également soumise à une contrainte de temps. Une reprise significative et immédiate des différents types d'investissements est nécessaire. Pour cela, la FCCQ préconise l'envoi d'un signal clair vis-à-vis des entrepreneurs en faveur des investissements. À cet égard, l'abolition très progressive de la taxe sur le capital ne permet peut-être pas l'effet de levier pourtant attendu. Par ailleurs, mise à part la taxe sur le capital, le fardeau des impôts sur les bénéficiaires des PME reste au Québec encore largement supérieur à la moyenne des autres provinces canadiennes. Les conséquences sur les marges bénéficiaires après impôts jouent également sur la capacité d'investir des entreprises, ainsi que sur leurs capacités de financer les coûts d'opération associés aux nouveaux investissements.

La FCCQ recommande donc au gouvernement de :

- Annuler intégralement la taxe sur le capital afin d'envoyer un signal clair quant à l'amélioration du climat d'affaires
- Ramener les impôts sur les bénéfiques à la moyenne canadienne
- Mettre en place des mesures fiscales spécifiques aux PME de l'agroalimentaire, principalement sous la forme de crédits d'impôt pour les dépenses destinées à bonifier la chaîne de valeur, telles que les dépenses reliées à :
 - l'innovation en nouveaux procédés et nouvelles technologies
 - la formation en entreprise
 - la mise en marché et la promotion de nouveaux produits, tant sur les marchés québécois qu'extérieurs
 - l'expansion des capacités de production (grâce à des règles efficaces d'amortissement accéléré)

b) Allègement de la réglementation, en partenariat avec l'industrie

Le secteur agroalimentaire est par nature très réglementé. Lorsque l'approche réglementaire contraint la performance économique de l'entreprise, cette réglementation se traduit également par des dépenses qui s'avèrent totalement exclues d'une logique de profit.

Dans sa vision économique, la FCCQ plaçait parmi les axes prioritaires d'intervention celui d'*Encourager le gouvernement à poursuivre la transformation de l'appareil gouvernemental et à recentrer davantage sur son rôle de facilitateur plutôt que d'entrepreneur.*

Ce recentrage est indispensable pour que la réglementation qui encadre les activités du secteur agroalimentaire laisse aux entreprises la pleine maîtrise de leur performance sur leur marché. Dans un contexte où les frontières économiques sont de moins en moins hautes, la performance des entreprises est en effet de plus en plus contrainte par les facteurs de marché. La dimension réglementaire des activités industrielles doit ainsi également adhérer aux nouveaux statuts du marché.

La FCCQ est d'avis qu'il y a place en matière de réglementation à l'innovation, notamment au niveau de la nature des partenariats avec l'industrie. En particulier, la FCCQ recommande au gouvernement de :

- Recentrer la réglementation sur les missions fondamentales de l'État (santé, sécurité, salubrité et environnement)
- Confier au Secrétariat à la Déréglementation le mandat de superviser, dans les différents ministères concernés, un exercice approfondi de réduction de la réglementation et du fardeau administratif affectant les entreprises agroalimentaires ; ce mandat devra porter sur l'ensemble de la réglementation, y compris celle touchant l'environnement et les relations de travail et être réalisé en partenariat étroit avec le milieu des affaires.
- Alléger la réglementation « commerciale »
 - révision des règles d'approvisionnement en matières premières
 - mise en marché (étiquetage, composition, contenant, coloration, dénomination, sirop d'érable)
- Développer un partenariat entre le gouvernement et le monde des affaires dans la définition et l'application de la réglementation, en particulier en :
 - analysant l'impact de la politique de tarification
 - menant une consultation permanente sur le contenu de la réglementation révisée, son calendrier et ses coûts d'application
- Exercer un travail d'harmonisation avec le Gouvernement du Canada, afin de réduire les coûts globaux de la réglementation et d'en augmenter l'efficacité.

c) Favoriser un environnement d'affaires basé sur l'accentuation de la concurrence entre les entreprises et la neutralité de l'État (choix des activités et des localisations)

L'agriculture et la fabrication d'alimentation sont traditionnellement parmi les secteurs dont la régulation gouvernementale est la plus présente. Au Québec, cette régulation mène à un énorme contrôle sur les mécanismes de concurrence dont le libre fonctionnement est pourtant nécessaire pour laisser l'industrie s'ajuster à l'évolution de son marché. L'impératif de permettre un minimum de flexibilité est d'autant plus justifié dans le contexte actuel. Celui-ci est caractérisé par de fortes pressions de la concurrence externe et à un appel très fort pour une restructuration globale des industries.

Dans ce contexte de changement, la FCCQ sollicite l'attention du gouvernement sur l'importance de favoriser un environnement d'affaires basé sur l'accentuation de la concurrence entre les entreprises et à privilégier la neutralité de l'action gouvernementale sur le choix des activités et sur la localisation des entreprises. Notamment, la FCCQ recommande au gouvernement de :

- Éliminer les distorsions causées par les programmes d'aide financière, dans la localisation des entreprises et les décisions d'investissement
- Réviser la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche, en particulier au chapitre des garanties d'approvisionnement à certaines entreprises ou régions. De façon plus générale, l'esprit et l'application de cette loi, presque cinquantenaire, doivent être révisés afin de recréer un rapport de force plus équilibré entre les transformateurs et leurs fournisseurs de matières premières
- Appuyer les entreprises faisant affaire dans des activités rentables, dans des marchés en croissance et faisant appel à des technologies innovantes

d) Flexibilité des règles d'organisation du travail et aide aux dépenses de formation de la main-d'œuvre

La problématique de la main-d'œuvre, de sa disponibilité et de son adéquation aux besoins de l'industrie, n'est pas unique à la filière agroalimentaire. Cependant, les industriels du secteur, particulièrement en régions, éprouvent de sérieuses difficultés à embaucher du personnel et anticipent la sortie prochaine du marché du travail des baby-boomers avec beaucoup d'inquiétude.

Au cours des dernières années, le vieillissement des exploitants agricoles s'est largement accéléré, tandis que l'exode rural des jeunes et leur relatif désintérêt face aux métiers de l'agroalimentaire font déjà obstacle au développement de la filière.

La FCCQ reconnaît que la question de la main-d'œuvre fait partie des enjeux les plus délicats de l'industrie et recommande au gouvernement de :

- **Améliorer l'adéquation entre les connaissances techniques et professionnelles de la main-d'œuvre et les besoins des entreprises** par l'introduction de mesures fiscales d'encouragement à la formation en entreprise, réalisée en lien avec les institutions de formation professionnelle; ce mandat devra être réalisé dans le cadre des travaux des comités sectoriels de main-d'œuvre
- **Réduire les difficultés de recrutement** rencontrées par les entreprises de production et de transformation en :
 - Maintenant des programmes de recrutement de travailleurs immigrants ou en facilitant les règles d'accès et les saisons d'embauche (au moins 20 semaines)
 - Réalisant des campagnes annuelles d'information sur les possibilités d'emploi offertes par l'industrie agroalimentaire, auprès de la clientèle scolaire de niveau secondaire
 - Facilitant l'accès aux ressources professionnelles et technologiques : la formule des clubs de service-conseil, présentement offerte aux producteurs agricoles, devrait être étendue aux PME faisant affaire en transformation alimentaire

- **Appuyer l'amélioration des capacités de gestion et d'innovation** dans les entreprises par des programmes de formation et des mesures d'aide financière (embauche de gradués, formation des cadres et gestionnaires, mentorat...)
- **Réviser le code du travail et les autres règles d'organisation du travail**
 - Favoriser les activités de co-développement entre les entreprises et leurs employés
 - Assurer une plus grande disponibilité et flexibilité d'une main-d'œuvre compétente

e) Politique gouvernementale d'appui à l'innovation, privilégiant l'introduction de nouveaux produits et l'amélioration de la productivité

Le caractère traditionnel de la filière agroalimentaire ne tient plus. Le recours au savoir et aux meilleures technologies doit être systématisé pour laisser les entreprises entrer dans une routine d'innovation et répondre, entre autre, à la sensibilité grandissante des consommateurs vis-à-vis du caractère santé des produits alimentaires.

Les principes de développement durable semblent également faire partie des nouveaux facteurs de compétitivité, ce qui suggère la capacité des entreprises à innover en ce sens. Si dynamiser le système d'innovation doit permettre l'accès aux gains de productivité, notamment pour faire face à la concurrence étrangère, cela doit également permettre aux produits du terroir québécois de garder l'élan entrepris au cours des dernières années.

Au chapitre de l'innovation et de l'amélioration de la productivité, la FCCQ concentre ainsi ses recommandations au gouvernement sur les éléments suivants :

- **La politique fiscale du gouvernement du Québec en matière de R&D, généralement considérée comme incitative et efficace, doit être adaptée aux spécificités du secteur agroalimentaire.** À cette fin, la FCCQ recommande de confier au ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, le mandat de réviser cette politique afin de :
 - Élargir la liste des «activités d'innovation» admissibles à des crédits fiscaux (implantation de procédés, mise au point de nouveaux produits, amélioration de la sécurité, dépenses de formation et frais de référencement)
 - Faciliter le recours à des services professionnels, institutionnels ou collectifs
 - Encourager la participation des entreprises à la mise en place de groupements sectoriels de recherche et de mise au point technique
 - Amortissement accéléré pour l'achat d'équipements

Dans tous les cas, une attention particulière doit être apportée afin de réduire le fardeau administratif imposé aux entreprises qui souhaitent bénéficier des avantages de ces mesures.

- **Le Centre d'innovation technologique en agroalimentaire (CINTECH)** s'est avéré un outil d'une grande efficacité pour les entreprises de toute taille. Pour permettre à CINTECH de mieux jouer son rôle, les gouvernements doivent lui apporter un soutien accru, tant en ressources humaines que financières.
- **Les mécanismes de transfert des technologies vers les entreprises agroalimentaires** doivent être rendus plus efficaces. Cette tâche pourrait être confiée à la Faculté de l'agriculture et de l'alimentation de l'Université Laval, compte tenu de son expertise reconnue dans les produits laitiers et les biotechnologies (Institut sur les nutraceutiques et les aliments fonctionnels) et à la Chaire Philippe-Pariseault, de l'UQAM, spécialisée dans le resserrement des liens entre l'Université, les centres de recherche québécois et fédéraux et le milieu des affaires.

f) Instauration de mesures fiscales favorisant le transfert de propriété à l'avantage de l'entrepreneuriat local

La question du transfert de propriété est un enjeu actuellement majeur dans le monde de l'agroalimentaire. En particulier dans les régions, l'importance de l'agroalimentaire laisse entrevoir un impact conséquent sur le dynamisme de l'industrie locale si des mesures significatives ne sont pas mises en œuvre pour favoriser le transfert de propriété. La FCCQ croît également que le développement durable des régions éloignées et des localités dépend de l'entrepreneuriat local.

Ainsi, afin d'encourager le transfert d'entreprises du secteur agroalimentaire à des entrepreneurs dont les assises économiques et sociales sont locales, la FCCQ recommande au gouvernement d'ouvrir une fenêtre fiscale avantageuse pour que les entrepreneurs, au moment de racheter une entreprise, soient animés par le développement de leurs activités et non uniquement par le remboursement de la dette.

Précisément, la FCCQ recommande au gouvernement :

- D'accélérer l'amortissement sur l'achalandage
- D'accompagner ce dégrèvement par une condition de réallocation des économies générées vers des investissements favorables à l'innovation et au développement de l'entreprise.

3 - La promotion des produits québécois : une image de marque à faire valoir

La Vision économique de la FCCQ *Pour un Québec Gagnant* reconnaît l'importance de gérer l'internationalisation de l'économie québécoise, en attirant les investisseurs étrangers et les partenaires commerciaux stratégiques. Il s'agit d'intensifier l'activité économique et industrielle au Québec en insérant son économie dans les flux de la mondialisation. Précisons que cette insertion est essentielle à notre dynamisme économique.

Dans le contexte actuel, marqué par la forte appréciation de la devise canadienne et à une tendance à la relocation des entreprises à proximité des plus gros marchés, l'internationalisation de l'économie du Québec et de ses différentes filières industrielles n'est pas indépendante de la valorisation du savoir-faire québécois : ne pouvant plus uniquement compter sur un avantage-prix, la filière agroalimentaire devra se différencier sur des facteurs hors-coût. Pour se positionner sur les marchés mondiaux, les entreprises et les filières industrielles des différentes régions du monde doivent plus que jamais faire la promotion de leurs éléments distinctifs pour se tailler une place sur leurs marchés respectifs. La valorisation de l'image de marque (stratégie dite de *branding*) est d'autant plus justifiée dans le cas de l'agroalimentaire québécois que la filière contient un ensemble de niches à forte valeur ajoutée (fromage, spiritueux etc...) déjà bien reconnues et établies.

Pour une meilleure commercialisation de la filière agroalimentaire et la valorisation du savoir-faire québécois, la FCCQ recommande au gouvernement de :

- Établir une cible commune pour l'ensemble de la filière en termes de développement et de promotion de l'image de marque québécoise
- Accroître le soutien aux entreprises exportatrices
- Encourager la diversification des marchés et le renforcement de la présence du Québec sur le marché nord-américain
- Maintenir une politique internationale favorisant la libéralisation des marchés et l'équité commerciale

a) Établir une cible commune pour l'ensemble de la filière en termes de développement et de promotion de l'image (Aliments du Québec)

Bien que les segments de la filière agroalimentaire puissent se caractériser de manière très différente, une stratégie globale de *branding* appliquée à l'ensemble de la filière permet de générer un réel impact sur la commercialisation des acteurs de l'industrie. La définition et la reconnaissance de l'image de marque stimulent également l'émergence de nouvelles idées et de nouvelles entreprises.

La FCCQ recommande au gouvernement de :

- Participer à l'élaboration d'une stratégie de marque pour la filière agroalimentaire du Québec afin de favoriser la commercialisation des produits québécois sur les marchés internationaux
- Soutenir une vaste campagne d'information et de promotion concernant les produits fabriqués au Québec (produits sécuritaires fabriqués dans le respect des règles du développement durable) afin d'accroître la notoriété des logos d'Aliments du Québec vis-à-vis des consommateurs québécois
- Financement conjoint avec les entreprises de la filière agroalimentaire de l'élaboration et de la mise en application de la stratégie de valorisation de la marque

b) Accroissement du soutien aux entreprises exportatrices et diversification des marchés

La performance de l'industrie à l'international est plutôt satisfaisante. Depuis 2000, le solde commercial de produits alimentaires a rebondi en 2000 de manière plutôt satisfaisante. Cependant, les exportations se stabilisent autour d'un montant de 3 milliards de dollars par année et sous l'impulsion d'un dollar fort, les importations de produits de l'agroalimentaire ont tendance à croître plus rapidement que les exportations. À moyen-long terme cela suggère certains risques sur la capacité des entreprises du Québec à croître.

Par ailleurs, la proximité du Québec avec le bassin de population du nord-est des États-Unis présente toujours de belles possibilités de positionnement pour les entreprises québécoises. Un effort de veille stratégique, de commercialisation et de promotion permettrait très certainement le développement des relations commerciales entre le Québec et les États-Unis.

Enfin, l'industrie agroalimentaire du Québec doit de plus composer avec une certaine iniquité sur le plan de la réglementation vis-à-vis des concurrents importateurs. Le gouvernement du Québec dispose de tous les pouvoirs réglementaires nécessaires pour empêcher la vente sur son territoire, de produits ne répondant pas aux normes de fabrication et de mise en marché imposées aux entreprises au Québec. Il apparaît en effet vital que les gouvernements canadiens et québécois collaborent étroitement au rétablissement de l'équité commerciale entre notre production et les importations. L'atteinte de cet objectif exige une application rigoureuse des mesures de contrôle de la qualité des produits importés et de leur conformité aux règles sanitaires et environnementales, s'appliquant au Québec.

Dans l'optique d'assurer une ouverture croissante de la filière agroalimentaire à l'international, la FCCQ recommande au gouvernement de :

- **Maintenir ses programmes gouvernementaux** de prospection des marchés, de garantie de crédit et de protection contre la fluctuation des monnaies
- **D'accélérer le regroupement des services gouvernementaux aux PME** désirant exporter, au sein du Groupe-Export agroalimentaire Québec-Canada (participation à des missions, frais d'exploration de marché, formation à l'exportation)
- **Favoriser la diversification des marchés** en
 - misant certaines ressources gouvernementales sur l'identification des possibilités d'exportation en Chine et en Europe.
 - apportant un appui supplémentaire aux entreprises opérant dans les nouveaux créneaux de marché (produits régionaux ou d'appellation, produits issus des biotechnologies)
 - appuyant la diversification des réseaux de distribution
- **Consolider la présence du Québec sur le marché nord-américain** en :
 - élargissant le réseau des attachés commerciaux spécialisés en agroalimentaire et en les dotant de moyens accrus pour l'identification des clients et l'information des entreprises
 - favorisant l'efficacité de la logistique de transport et de distribution avec, en particulier, un appui au corridor New-York-Québec (appui au projet de plate-forme de transport de Longueuil destinée à mieux desservir le Mexique et l'Est de Canada, recours aux services de courtier...)
 - réalisant une prospection plus active sur les marchés du Mexique et des Antilles
 - soutenant une campagne de promotion de l'image de marque des produits québécois dans les grandes villes américaines
- **Assurer l'équité commerciale entre les importateurs et les entreprises québécoise de l'agroalimentaire** en :
 - s'opposant à l'imposition d'une taxe sur les produits importés sous le prétexte qu'ils proviennent de pays n'imposant pas de normes de salubrité et de protection de

l'environnement comparables à celles en vigueur au Canada. Une telle taxe serait difficilement applicable, entraînerait des hausses de coûts aux transformateurs et détaillants et serait suivie de mesures de représailles de la part des pays concernés

- faisant appliquer aux importateurs les normes de fabrication et de mise en marché imposées aux entreprises installées au Québec

4 - Offre de services gouvernementale : un guichet unique, des services régionalisés

La proximité du secteur public avec les entreprises agricoles et celles de la fabrication de produits alimentaires justifie l'importance qu'il faille accorder à l'efficacité des relations publiques-privés et à l'ajustement de l'offre de services gouvernementale aux besoins de la clientèle industrielle.

Les gens d'affaires du secteur agroalimentaire reconnaissent un relatif éparpillement de l'offre de services gouvernementale entre les différents ministères et organismes du gouvernement du Québec. Le même constat apparaît avec les instances fédérales. Il en ressort une efficacité réduite des services gouvernementaux, particulièrement les services aux entreprises de petite taille faisant affaire en dehors des grands centres. Par ailleurs, il apparaît un manque de ressources pour répondre aux principales préoccupations des consommateurs, à savoir la sécurité des aliments et la nutrition-santé.

Afin d'optimiser les services gouvernementaux et son impact sur la compétitivité de la filière agroalimentaire, la FCCQ recommande au gouvernement de :

- Regrouper l'offre de services des différents ministères et agences
- Régionaliser l'offre de services gouvernementale à l'intention des PME du secteur agroalimentaire
- Appuyer la concertation avec la réactivation de la Table filière
- Mettre à niveau la politique énergétique de façon à l'adapter aux besoins et au potentiel du secteur agroalimentaire

a) Regrouper l'offre de services des différents ministères et agence

Dans sa vision économique, la FCCQ reconnaît parmi les actions prioritaires l'importance d'encourager le gouvernement à poursuivre la transformation de l'appareil gouvernemental et à se recentrer davantage sur son rôle de facilitateur plutôt que d'entrepreneur. Alors que les instances gouvernementales doivent elles-mêmes faire face à la mondialisation et aux besoins de redéfinir leur place et leur rôle au sein de l'économie, la FCCQ suggère au gouvernement de concentrer son action sur l'amélioration du climat d'affaires.

Pour ce faire, le gouvernement devrait :

- **Continuer l'effort de dynamisation de l'appareil gouvernemental sur la base des principes qui ont fait consensus, lors de la création de Transformation Alimentaire Québec (TRANSAQ) en :**
 - Regroupant l'offre de services des différents ministères et agences touchant l'aide aux investissements, à la formation de la main-d'œuvre, au développement des marchés intérieurs et extérieurs, en particulier ceux du MAPAQ, du MDEIE, du MAMR et de leurs organismes (Financière agricole, SGF, Investissement Québec)
 - Permettant un resserrement des mécanismes de collaboration fédérale-provinciale entre les ministères et organismes impliqués dans le développement de l'industrie agroalimentaire (réglementation assurant la salubrité et la sécurité, formation de la main-d'œuvre, appui aux investissements, soutien à l'innovation et à la diversification, développement des marchés, accords de commerce international)
- **Transférer TRANSAQ sous la responsabilité du MDEIE :** compte tenu de l'importance de maintenir des liens étroits entre les différents acteurs de la filière agroalimentaire, le MAPAQ est le ministère qui peut le mieux assumer la responsabilité de TRANSAQ. Toutefois le MAPAQ n'a pas été en mesure jusqu'à maintenant de mettre à la disposition de TRANSAQ les ressources financières lui permettant de jouer son rôle. À défaut de corriger rapidement cette situation, la

FCCQ appuiera l'Alliance de la Transformation agroalimentaire du Québec (ALTA) dans sa revendication de transférer TRANSAQ sous la responsabilité du MDEIE, afin que les entreprises agroalimentaires puissent bénéficier d'une meilleure part des grands programmes de développement économique offerts par ce ministère.

b) Régionaliser l'offre de services gouvernementale à l'intention des PME du secteur agroalimentaire

Le secteur agroalimentaire est présent sur l'ensemble du territoire québécois. La dimension régionale de l'offre de services gouvernementale est donc importante.

La FCCQ propose au gouvernement de :

- Mettre en place un réseau de guichets de services régionaux tel qu'annoncé lors de la création de Transformation Alimentaire Québec (TRANSAQ)
- Décentraliser des pouvoirs de décision vers les «bureaux régionaux» (émission de permis, localisation des entreprises en zone verte, appui aux investissements et au développement des marchés).

c) Appuyer la concertation avec la réactivation de la Table filière

En période de restructuration industrielle, la concertation est à l'avantage de tous les acteurs du secteur. Pour la FCCQ, il y a nécessité de resserrer les liens d'affaire entre les différents maillons de la chaîne de valeur. Plusieurs problématiques méritent une concertation et l'élaboration de solutions immédiates et durables. Retenons en particulier :

- La rigidité de la réglementation de mise en marché des produits agricoles
- Le resserrement des liens fournisseurs-clients entre les entreprises de production, de transformation et de distribution

Dans le but de donner de l'élan à la compétitivité de la filière et de coordonner au mieux l'ajustement aux nouvelles exigences de la concurrence, la FCCQ recommande au gouvernement de :

- Encourager le maillage entre les entreprises afin de stimuler le développement des activités à plus grande valeur ajoutée et à fort potentiel de croissance encore inexploitées (nouvelles technologies du vivant, produits d'appellation réservée et termes valorisants, activités récréo-touristiques et de villégiature...)
- Offrir un soutien simultané aux entreprises leaders de taille internationale, en concurrence sur les marchés de produits de masse, et celles, généralement de petite taille, désireuses d'exploiter les marchés de créneaux (produits régionaux, d'appellation...)

d) Mise à niveau de la politique énergétique de façon à l'adapter aux besoins et au potentiel du secteur agroalimentaire

Les entreprises du secteur agroalimentaire sont de grands consommateurs d'énergie (maintien de la chaîne de froid, logistique de transport). Par kilowattheure consommé, le secteur agroalimentaire est toutefois le plus grand créateur d'emplois et ce, même s'il doit assumer les pleins tarifs d'électricité.

Étant donné l'importance de l'intrant énergétique dans la production agroalimentaire, la FCCQ recommande au gouvernement de :

- Valoriser la biomasse; la participation de l'État au développement de ce potentiel est justifiée dans une perspective de développement durable
- Appuyer, par des crédits d'impôt, les projets-pilote d'amélioration de l'efficacité énergétique et de réduction de la consommation d'emballages, comme ceux déjà amorcés dans certaines entreprises de transformation et de distribution au détail

- Agrandir l'usine d'éthanol de Varennes ou favoriser l'implantation de nouvelles capacités de raffinage dans le cadre du Programme canadien d'aide à la production de biocarburants renouvelables, à partir de matières ligneuses ou cellulosiques
- Améliorer le programme d'efficacité énergétique qu'Hydro-Québec offre aux entreprises de transformation et de distribution d'aliments
- Dans la tarification d'Hydro Québec, introduire des crédits et des allègements pour les entreprises qui utilisent l'énergie en période hors pointe, notamment pour les entreprises serricoles

Conclusion

Les attaches de l'industrie agroalimentaire dans l'économie québécoise sont fortes. Alors que —comme pour l'ensemble des secteurs— l'industrie agroalimentaire n'est pas épargnée des contraintes imposées par la réorganisation actuelle de l'industrie mondiale, son développement durable et dynamique repose sur la création de valeur et sur le dynamisme de l'innovation.

La FCCQ reconnaît au secteur agroalimentaire une contribution particulière au soutien du tissu industriel du Québec et croît non seulement aux possibilités mais aussi à la nécessité de renverser ces segments d'activité, aussi traditionnels et matures, sur un nouveau sentier de technologies, d'innovation et de création de valeur.

Il s'agit entre autre de passer par les possibilités offertes par les biotechnologies, d'encourager la créativité des producteurs québécois de produits du terroir, d'orienter de manière générale la production autour de produits de qualité et répondant aux nouvelles exigences des consommateurs de plus en plus attachés au caractère «santé». Au niveau international, la stratégie de commercialisation des produits québécois doit être d'autant plus renforcée que les flux d'importations seront de moins en moins contrôlable à l'avenir avec les ouvertures attendues sur la libéralisation des marchés. Par nature, le secteur agroalimentaire est également très proche des instances publiques de régulation. Ce rapport a un impact majeur sur sa performance.

Ainsi, les recommandations de la FCCQ sont concentrées sur :

- L'appui à l'entrepreneuriat : élimination des contraintes à l'innovation, aux investissements et à l'amélioration de la productivité
- La promotion des produits québécois : une image de marque à faire valoir
- L'offre de services gouvernementaux : un guichet unique, des services régionalisés.

Au-delà de ces recommandations, dont le détail est compilé en annexe de ce mémoire, la FCCQ souhaite souligner au gouvernement l'importance du secteur agroalimentaire au niveau de l'occupation du territoire et du développement régional. De plus, le développement de l'agroalimentaire et du terroir québécois a les effets induits sur le dynamisme d'industries comme celles du tourisme et participe grandement à la cohésion du tissu industriel de l'ensemble de notre économie.

L'accompagnement de ce secteur dans le tournant qui lui est aujourd'hui imposé est donc non seulement fondamental pour l'avenir de l'agroalimentaire et également essentielle au développement durable de l'économie québécoise.

Annexe – Sommaire des recommandations de la FCCQ

L'appui à l'entrepreneuriat : l'élimination des contraintes à l'innovation, aux investissements et à l'amélioration de la productivité

a) Allègement et modernisation de la fiscalité

- Annuler intégralement la taxe sur le capital afin d'envoyer un signal clair à la communauté des gens d'affaires quant à l'amélioration du climat d'affaires.
- Ramener les impôts sur les bénéficiaires à la moyenne canadienne
- Mettre en place des mesures fiscales spécifiques aux PME de l'agroalimentaire, principalement sous la forme de crédits d'impôt pour les dépenses destinées à bonifier la chaîne de valeur, telles que les dépenses reliées à :
 - l'innovation en nouveaux procédés et nouvelles technologies
 - la formation en entreprise
 - a mise en marché et la promotion de nouveaux produits, tant sur les marchés québécois qu'extérieur
 - l'expansion des capacités de production (grâce à des règles efficaces d'amortissement accéléré)

b) Allègement de la réglementation, en partenariat avec l'industrie

- Recentrer la réglementation sur les missions fondamentales de l'État (santé, sécurité, salubrité et environnement)
- Confier au Secrétariat à la Déréglementation le mandat de superviser, dans les différents ministères concernés, un exercice approfondi de réduction de la réglementation et du fardeau administratif affectant les entreprises agroalimentaires ; ce mandat devra porter sur l'ensemble de la réglementation, y compris celle touchant l'environnement et les relations de travail et être réalisé en partenariat étroit avec le milieu des affaires.
 - Alléger la réglementation « commerciale »
 - révision des règles d'approvisionnement en matières premières
 - mise en marché (étiquetage, composition, contenant, coloration, dénomination, sirop d'érable)
- Développer un partenariat entre le gouvernement et le monde des affaires dans la définition et l'application de la réglementation, en particulier en :
 - analysant l'impact de la politique de tarification
 - menant une consultation permanente sur le contenu de la réglementation révisée, son calendrier et ses coûts d'application
- Exercer un travail d'harmonisation avec le Gouvernement du Canada, afin de réduire les coûts globaux de la réglementation et d'en augmenter l'efficacité.

c) Favoriser un environnement d'affaires basé sur l'accentuation de la concurrence entre les entreprises et la neutralité de l'État (choix des activités et des localisations)

- Éliminer les distorsions causées par les programmes d'aide financière, dans la localisation des entreprises et les décisions d'investissement
- Réviser la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche, en particulier au chapitre des garanties d'approvisionnement à certaines entreprises ou régions. De façon plus générale, l'esprit et l'application de cette loi, presque cinquantenaire, doivent être révisés afin de recréer un rapport de force plus équilibré entre les transformateurs et leurs fournisseurs de matières premières
- Appuyer les entreprises faisant affaire dans des activités rentables, dans des marchés en croissance et faisant appel à des technologies innovantes

d) Flexibilité des règles d'organisation du travail et aide aux dépenses de formation de la main-d'œuvre

- Améliorer l'adéquation entre les connaissances techniques et professionnelles de la main-d'œuvre et les besoins des entreprises par l'introduction de mesures fiscales d'encouragement à la formation en entreprises, réalisée en lien avec les institutions de formation professionnelle; ce mandat devra être réalisé dans le cadre des travaux des comités sectoriels de main-d'œuvre
- Réduire les difficultés de recrutement rencontrées par des entreprises de production et de transformation en :
 - Maintenant des programmes de recrutement de travailleurs immigrants ou en facilitant les règles d'accès et les saisons d'embauche (au moins 20 semaines)
 - Réalisant des campagnes annuelles d'information sur les possibilités d'emploi offertes par l'industrie agroalimentaire, auprès de la clientèle scolaire de niveau secondaire
 - Facilitant l'accès aux ressources professionnelles et technologiques, la formule des clubs de service-conseil, présentement offerte aux producteurs agricoles, devrait être étendue aux PME faisant affaire en transformation alimentaire
- Appuyer l'amélioration des capacités de gestion et d'innovation dans les entreprises par des programmes de formation et des mesures d'aide financière (embauche de gradués, formation des cadres et gestionnaires, mentorat...)
- Réviser le code du travail et des autres règles d'organisation du travail
 - Favoriser les activités de co-développement entre les entreprises et leurs employés
 - Assurer une plus grande disponibilité et flexibilité d'une main-d'œuvre compétente

e) Politique gouvernementale d'appui à l'innovation, privilégiant l'introduction de nouveaux produits et l'amélioration de la productivité

- La politique fiscale du gouvernement du Québec en matière de R&D, généralement considérée comme incitative et efficace, doit être adaptée aux spécificités du secteur agroalimentaire. À cette fin, la FCCQ recommande de confier au ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, le mandat de réviser cette politique afin de :
 - Élargir la liste des «activités d'innovation» admissibles à des crédits fiscaux (implantation de procédés, mise au point de nouveaux produits, amélioration de la sécurité, dépenses de formation et frais de référencement)
 - Faciliter le recours à des services professionnels, institutionnels ou collectifs
 - Encourager la participation des entreprises à la mise en place de groupements sectoriels de recherche et de mise au point technique
 - Amortissement accéléré pour l'achat d'équipements
- *Dans tous les cas, une attention particulière doit être apportée afin de réduire le fardeau administratif imposé aux entreprises qui souhaitent bénéficier des avantages de ces mesures.*
- Le Centre d'innovation technologique en agroalimentaire (CINTECH) s'est avéré un outil d'une grande efficacité pour les entreprises de toute taille. Pour permettre à CINTECH de mieux jouer son rôle, les gouvernements doivent lui apporter un soutien accru, tant en ressources humaines que financières.
- Les mécanismes de transfert des technologies vers les entreprises agroalimentaires, doivent être rendus plus efficaces. Cette tâche pourrait être confiée à la Faculté de l'agriculture et de l'alimentation de l'Université Laval, compte tenu de son expertise reconnue dans les produits laitiers et les biotechnologies (Institut sur les nutraceutiques et les aliments fonctionnels) et à la Chaire Philippe-Pariseault, de l'UQAM, spécialisée dans le resserrement des liens entre l'Université, les centres de recherche québécois et fédéraux et le milieu des affaires.

f) Instauration de mesures fiscales favorisant le transfert de propriété à l'avantage de l'entrepreneuriat local

- D'accélérer l'amortissement sur l'achalandage
- D'accompagner ce dégrèvement par une condition de réallocation des économies générées vers des investissements favorables à l'innovation et au développement de l'entreprise.

La promotion des produits québécois : une image de marque à faire valoir

a) Établir une cible commune pour l'ensemble de la filière en termes de développement et de promotion de l'image (Aliments du Québec)

- Participer à l'élaboration d'une stratégie de marque pour la filière agroalimentaire du Québec afin de favoriser la commercialisation des produits québécois sur les marchés internationaux
- Soutenir une vaste campagne d'information et de promotion concernant les produits fabriqués au Québec (produits sécuritaires fabriqués dans le respect des règles du développement durable) afin d'accroître la notoriété des logos d'Aliments du Québec vis-à-vis des consommateurs québécois
- Financement conjointement avec les entreprises de la filière agroalimentaire l'élaboration et la mise en application la stratégie de valorisation de la marque

b) Accroissement du soutien aux entreprises exportatrices et diversification des marchés

- Maintenir ses programmes gouvernementaux de prospection des marchés, de garantie de crédit et de protection contre la fluctuation des monnaies
- D'accélérer le regroupement des services gouvernementaux aux PME désirant exporter, au sein du Groupe-Export agroalimentaire Québec-Canada (participation à des missions, frais d'exploration de marché, formation à l'exportation)
- Favoriser la diversification des marchés en
 - misant certaines ressources gouvernementales sur l'identification des possibilités d'exportation en Chine et en Europe.
 - apportant un appui supplémentaire aux entreprises opérant dans les nouveaux créneaux de marché (produits régionaux ou d'appellation, produits issus des biotechnologies)
 - Appuyant la diversification des réseaux de distribution
- Consolider la présence du Québec sur le marché nord-américain en :
 - Élargissant le réseau des attachés commerciaux spécialisés en agroalimentaire et en les dotant de moyens accrus pour l'identification des clients et l'information des entreprises
 - favorisant l'efficacité de la logistique de transport et de distribution avec, en particulier, un appui au corridor New-York-Québec (appui au projet de plate-forme de transport de Longueuil destinée à mieux desservir le Mexique et l'Est de Canada, recours aux services de courtier...)
 - réalisant une prospection plus active sur les marchés du Mexique et des Antilles
 - soutenant une campagne de promotion de l'image de marque des produits québécois dans les grandes villes américaines
- Assurer l'équité commerciale entre les importateurs et les entreprises québécoise de l'agroalimentaire en :
 - S'opposant à l'imposition d'une taxe sur les produits importés sous le prétexte qu'ils proviennent de pays n'imposant pas de normes de salubrité et de protection de l'environnement comparables à celles en vigueur au Canada. Une telle taxe serait difficilement applicable, entraînerait des hausses de coûts aux transformateurs et détaillants et serait suivie de mesures de représailles de la part des pays concernés.
 - Faisant appliquer aux importateurs les normes de fabrication et de mise en marché imposées aux entreprises installées au Québec.

Offre de services gouvernementaux : un guichet unique, des services régionalisés

a) Regrouper l'offre de services des différents ministères et agence

- Continuer l'effort de dynamisation de l'appareil gouvernemental sur la base des principes qui ont fait consensus, lors de la création de Transformation Alimentaire Québec (TRANSAQ) en :
 - Regroupant l'offre de services des différents ministères et agences touchant l'aide aux investissements, à la formation de la main-d'œuvre, au développement des marchés intérieur et extérieur, en particulier ceux du MAPAQ, du MDEIE, du MAMR et de leurs organismes (Financière agricole, SGF, Investissement Québec)
 - Permettant un resserrement des mécanismes de collaboration fédérale-provinciale entre les ministères et organismes impliqués dans le développement de l'industrie agroalimentaire (réglementation assurant la salubrité et la sécurité, formation de la main-d'œuvre, appui aux investissements, soutien à l'innovation et à la diversification, développement des marchés, accords de commerce international)
- Transférer TRANSAQ sous la responsabilité du MDEIE : compte tenu de l'importance de maintenir des liens étroits entre les différents acteurs de la filière agroalimentaire, le MAPAQ est le ministère qui peut le mieux assumer la responsabilité de TRANSAQ. Toutefois le MAPAQ n'a pas été en mesure jusqu'à maintenant de mettre à la disposition de TRANSAQ les ressources financières lui permettant de jouer son rôle. À défaut de corriger rapidement cette situation, la FCCQ appuiera l'Alliance de la Transformation agroalimentaire du Québec (ALTA) dans sa revendication de transférer TRANSAQ sous la responsabilité du MDEIE, afin que les entreprises agroalimentaires puissent bénéficier d'une meilleure part des grands programmes de développement économiques offerts par ce dernier ministère.

b) Régionaliser l'offre de services gouvernementaux à l'intention des PME du secteur agroalimentaire

- Mettre en place un réseau de guichets de services régionaux tel qu'annoncé lors de la création de Transformation Alimentaire Québec (TRANSAQ)
- Décentraliser des pouvoirs de décision vers les «bureaux régionaux» (émission de permis, localisation des entreprises en zone verte, appui aux investissements et au développement des marchés).

c) Appuyer la concertation avec la réactivation de la Table filière

- Encourager le maillage entre les entreprises afin de stimuler le développement des activités, à plus grande valeur ajoutée et à fort potentiel de croissance, encore inexploitées (nouvelles technologies du vivant, produits d'appellation réservée et termes valorisants, activités récréo-touristiques et de villégiature...)
- Offrir un soutien simultané aux entreprises leaders de taille internationale, en concurrence sur les marchés de produits de masse et celles, généralement de petite taille, désireuses d'exploiter les marchés de créneaux (produits régionaux, d'appellation...)

d) Mise à niveau de la politique énergétique de façon à l'adapter aux besoins et au potentiel du secteur agroalimentaire

- Valoriser la biomasse; la participation de l'état au développement de ce potentiel est justifiée dans une perspective de développement durable
- Appuyer, par des crédits d'impôt, les projets-pilotes d'amélioration de l'efficacité énergétique et de réduction de la consommation d'emballages, comme ceux déjà amorcés dans certaines entreprises de transformation et de distribution au détail
- Agrandir l'usine d'éthanol de Varennes ou favoriser l'implantation de nouvelles capacités de raffinage, dans le cadre du Programme canadien d'aide à la production de biocarburants renouvelables, à partir de matières ligneuses ou cellulosiques

- Améliorer le programme d'efficacité énergétique qu'Hydro-Québec offre aux entreprises de transformation et de distribution d'aliments
- Dans la tarification d'Hydro-Québec, introduction de crédits et d'allègements pour les entreprises qui utilisent l'énergie en période hors pointe, notamment pour les entreprises serricoles.